

Juillet 2010

Tout savoir sur les ATT...

Les **ATT ou Attestations Techniques** sont les tests techniques **préalables** à l'inscription dans une formation diplômante d'enseignant. Les passages de ces épreuves devant un jury d'experts évaluent si le candidat a acquis le niveau de compétences techniques nécessaire dans les différentes composantes de sa discipline pour le diplôme visé.

L'Attestation Technique 1, ATT1

- ❖ **Constitue le préalable technique pour l'entrée en formation CM, Certificat de Moniteur**, diplôme qui permet l'enseignement bénévole, sous responsabilité d'un enseignant diplômé (professionnel) référent. L'obtention du CM est une première étape vers les diplômes professionnels. La formation CM, dans sa nouvelle formule, constitue une partie intégrante des formations conduisant aux diplômes professionnels, CQP et DEJEPS et donne donc lieu à des allègements partiels de ces formations pour les titulaires des CM.
- ❖ Prépare aux passages des ATT supérieurs, ouvrant l'accès aux formations professionnelles.

L'Attestation Technique 2, ATT2

- ❖ **Constitue le préalable technique pour le CQP, Certificat de Qualification Professionnelle**, diplôme semi-professionnel (enseignement à temps partiel).(cf document CQP)
- ❖ Peut constituer une étape pour le passage de l'ATT3-AMCI, équivalent au préalable technique ouvrant l'accès à la formation du DEJEPS AMCI.
- ❖ Peut vous permettre d'entrer en formation CM et de préparer le CM (qui ouvre à l'enseignement bénévole, dispense des préalables pédagogiques d'entrée en formation CQP et DEJEPS et donne des allègements partiels des premiers modules de leurs formations .

L'Attestation Technique 3 , ATT3-AMCI

- ❖ **Dispense du test préalable technique, (ETP3) pour le DEJEPS, Diplôme d'Etat.**
Le DEJEPS permet l'enseignement à temps partiel ou complet contre rémunération, dans la mention.(Voir infos diplômes)

TABLEAU RECAPITULATIF

Diplômes	CM	CQP	DEJEPS
Qualifications Dans chaque MENTION AMCX AMCI AEC	Moniteur d'enseignement bénévole sous la responsabilité d'un enseignant diplômé référent	Assistant professeur des arts martiaux, AEMC Rémunéré à temps partiel, maximum 300 heures par an	Professeur Diplômé d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport Arts énergétiques et Martiaux Chinois, option : « perfectionnement sportif », Rémunéré à temps plein
Attendus techniques	ATT1 (1^{er} Duan KF)	ATT2 (2^{ème} Duan KF)	ATT3 (3^{ème} Duan KF)

CALENDRIER PREVISIONNEL

19/20/21 novembre 2010 07/08/09 janvier 2011 27/28/29 mai 2011

*Pour les disciplines AMCI : Bagua Z, Hsing I, Yiquan : deux sessions en janvier et juin
Pour les disciplines AMCX : Jeet kune Do : session en janvier*

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Attester de plusieurs années de pratique auprès d'un professeur diplômé dans la discipline présentée (fiche d'inscription)
- Etre licencié(e) FFWaemc.

La Fédération ne licencie pas des particuliers, il est donc indispensable de passer par l'intermédiaire d'une association affiliée pour obtenir une carte-licence. Pour les sessions ayant lieu en début d'année scolaire, les associations doivent commander à part et en priorité (dès septembre) les licences des pratiquants inscrits à un examen.

Les licenciés FFWaemc présentant trois timbres de licence (timbre de l'année plus ceux des deux années précédentes) bénéficient d'une réduction de 30€ sur leurs frais de dossier.

- Renvoyer au Département Formation de la Fédération, le dossier d'inscription complet au plus tard **un mois avant la date de l'examen** (la fiche de candidature dûment complétée, co-signée et accompagnée du dossier demandé), en précisant à quelle session vous souhaitez vous présenter.



Nous rappelons que chaque session d'ATT permet le passage d'un nombre limité de candidats.

Seuls les dossiers **complets et reçus dans le délai imparti** sont considérés comme inscriptions fermes et définitives. Au delà, les candidats seront invités à se présenter à la prochaine session.

Désistement Les chèques d'inscription sont mis en encaissement à la date de clôture des inscriptions, soit un mois avant l'examen. Après cette date, en cas de désistement justifié, seuls les frais d'examen sont remboursés, ce jusqu'à 15 jours avant l'examen ; au delà, (dès lors que les jurys sont convoqués) les frais d'inscription (dossier et examen) restent dus (exception faite des cas de force majeure justifiés).

Seuls les candidats munis de leur convocation (et non d'un accusé de réception) ont accès aux épreuves. (L'accusé de réception est un outil de suivi du dossier ; il atteste que le dossier est arrivé mais pas encore validé (délais respectés, pièces manquantes...)).

La convocation est envoyée trois semaines minimum avant l'examen.

Chaque session rassemble 200 candidats et 60 membres de jurys.

L'attention de chacun de vous au respect des délais et du dossier de candidature participe à une préparation favorable et donc au bon déroulement des sessions.

Nous vous en remercions, vous souhaitons une bonne préparation et serons heureux de vous accompagner dans votre projet.

Département Formation
01 40 26 94 55

Documents d'inscription et contenus des épreuves à télécharger sur le site www.ffwushu.fr